



INFOS ADHESIONS ET LICENCES

Voici une nouvelle saison VTT qui commence et comme d'habitude quelques démarches administratives vous sont demandées. Merci d'y accorder le plus grand soin, car les dossiers incomplets ne seront pas traités. **Les dossiers d'adhésion devront être déposés avant le 31 octobre 2016, dernier délai**

Chaque nouvel adhérent à ANTRAN VTT doit fournir un certificat médical.

Pour les membres qui étaient déjà adhérents pour l'exercice 2015/2016, le certificat médical est désormais valable 3 ans, donc jusqu'en septembre 2018. Veillez à ce que les certificats médicaux précisent « non contre-indication à la pratique du VTT »

Pièces à fournir

- ☐ 1 certificat médical indiquant que vous êtes apte à la pratique du VTT
- ☐ Le bulletin d'adhésion ANTRAN VTT 2016/2017
- ☐ 1 chèque de 20 € (adhésion 17 €, assurance 3 €) à l'ordre d'ANTRAN VTT
- ☐ 1 enveloppe timbrée à votre adresse

Le dossier complet devra m'être retourné à l'adresse ci-dessous :

Jean-Paul SALAÜN 5 rue Paul Cézanne 86100 CHATELLERAULT

05.49.93.51.85 / 06.86.88.78.56

salaunjpaul@orange.fr